

## **Programme de rénovation RénoRégion – SHQ**

**Gracefield, le 4 août 2020** - La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau désire aviser la population qu'une aide financière de 216 000 \$ est mise à sa disposition dans le cadre du programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec pour l'année 2020-2021.

RénoRégion a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les déficiences majeures que présente leur résidence.

« Les programmes Rénovation Québec et RénoRégion de la Société d'habitation du Québec contribuent à la relance économique en stimulant un créneau essentiel, soit la rénovation résidentielle. Notre appui va aussi aux villes, aux municipalités et aux municipalités régionales de comté pour qui ces budgets permettent de répondre aux besoins en matière d'habitation sur leur territoire », a déclaré Robert Bussière, député de Gatineau.

« Je suis heureuse de cet engagement du gouvernement du Québec pour ainsi venir en aide aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste à corriger des déficiences à leur résidence dans le cadre du programme RénoRégion 2020-2021. Il s'agit de retombées économiques pour la Vallée-de-la-Gatineau », a souligné la préfète de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, Chantal Lamarche.

Pour être admissible, le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le propriétaire qui fait la demande d'aide financière, la valeur uniformisée d'un bâtiment admissible est de 115 000 \$, excluant la valeur du terrain et le propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a bénéficié du programme RénoRégion ou RénoVillage au cours des dix années précédant sa demande, ou du programme Réparations d'urgence au cours des cinq dernières années.

À compter du **4 août 2020**, les formulaires de demande sont disponibles au siège social de la MRC, situé au 7, rue de la Polyvalente à Gracefield et dans certains bureaux municipaux qui sont ouverts au public. Veuillez communiquer avec votre municipalité avant de vous déplacer pour recueillir les formulaires requis.

Rappelons que l'accès aux différentes installations municipales est permis en respectant les consignes sanitaires de la Santé publique, soit avec l'obligation du port du masque ou bien du couvre-visage. En raison de la situation actuelle, la MRC invite fortement la population à se procurer les formulaires sur notre site web au [www.mrcvg.gc.ca](http://www.mrcvg.gc.ca) ou bien sur les sites web des municipalités locales.

Il est très important de joindre les documents demandés, car seuls **les dossiers complets** seront traités.

La date limite pour la réception des demandes est le vendredi **4 septembre 2020**. Toutes les demandes reçues après cette date ne seront pas considérées. **Veillez noter que la MRC entrera en contact seulement avec les propriétaires dont la demande a été retenue.**

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au 819-463-3241 au poste 221.

**Source :**

Natacha Desjardins  
Agente de communication  
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau  
819 463-3241, poste 251  
[ndesjardins@mrcvg.gc.ca](mailto:ndesjardins@mrcvg.gc.ca)